Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le 04/03/2025

ID: 074-217401884-20250219-D25025-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 février Nombre de conseillers Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. En exercice: 12 Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE Présents: 11 Procuration: 0 Secrétaire de séance : Mme SIBIL Christine Votants: 11 Date de convocation : 14 février 2025 Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0 4 Réf: 25/025 Présents: M. DENNE Jean - Claude - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie -Laure -- M. MUFFAT Michel-- M. DUCHEMIN Vincent -M. GAILLARD Guy **Objet ACQUISITION DES** - Mme QUOEX Valérie - M. BRAIZE Richard M. ROSSET André - MICHAUD Carole PARCELLES DES CTS - MICHAUD Sonia MARULLAZ GERARD Procuration: néant Absents ou excusés : MCQUADE Alisha

Monsieur Gérard MARULLAZ a contacté la mairie afin de nous proposer des parcelles situées sur le territoire de la commune de Montriond. Dans ce cadre, Monsieur BRAIZE Richard propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur des parcelles suivantes:

Section	N° plan	Adresse	contenance
Α	1761	La Tête du Crêt Nord	4 a 30 ca
A	1884	Le Crozat	77 ca
A	1930	Nantaux Derrière	3 ca
В	151	La Druge	15 a 60 ca
АВ	302	Les Fioges	2 a 85 ca
			23a 55 ca

Il indique que le prix d'acquisition de ces parcelles situées en zones « N et A » du PLUI-h, est fixé à : 1,00 €/M2.

Il précise que le montant de cette acquisition se monte à :

2355m<sup>2</sup> X 1,00€ = 2.355,00€

soit un montant total de: 2.355,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- \* ACCEPTE l'acquisition par la commune des parcelles ci-dessus énumérées, pour une surface totale 2.355m².
- \* PREND ACTE que le prix d'achat sera de 2.355 m2 X 1,00 € = 2.355,00 €, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le 04/03/2025

ID: 074-217401884-20250219-D25025-DE

\* CHARGE monsieur le maire de signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

Le secrétaire de séance, SIBIL Christine

Le Maire, Jean-Claude DENNE